



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Grenelle AUBE : Poursuite et renforcement des mesures pour lutter contre les violences conjugales: le bilan après 3 ans

**GRENELLE  
CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES**



**MARDI 3 SEPTEMBRE 2019**

UNE JOURNÉE POUR FAIRE CONNAÎTRE LE 3919



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Victime ou témoin de  
violences sexistes et sexuelles,  
il existe un numéro  
anonyme et gratuit.**



**Numéro national d'écoute et d'orientation  
pour mettre fin au cycle des violences.**

**ArrêtonsLesViolences.gouv.fr**



## **Sommaire:**

- Un Grenelle, pourquoi ?
- 5<sup>ème</sup> Plan départemental de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes : les actions en cours pour lutter contre les violences conjugales
- Quelles nouvelles mesures pour renforcer l'accompagnement des victimes ?
- La poursuite du développement des mesures pour lutter contre les violences : exemple la cellule VIF du commissariat de Troyes



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Un Grenelle en 2019, pourquoi ?

### **Violences au sein du couple : des violences mortelles omniprésentes**

**En France, 146 féminicides en 2019**

Cette tendance glaçante persiste depuis plus d'une dizaine d'années.

Ce fléau a été longtemps ignoré voire minimisé, trop ancré dans la société et considéré comme une fatalité.

L'année 2019 n'a pas dérogé à ce décompte insupportable malgré toutes les mesures prises par le Gouvernement qui a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes « Grande cause du quinquennat » et s'est attaché à lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

La lutte contre les violences conjugales, qui sont la racine des inégalités entre les femmes et les hommes nécessitait une prise de conscience sociétale et une action collective s'appuyant sur l'implication de tous.

Malgré une mobilisation réelle et des moyens mis en œuvre, la réalité du phénomène et sa persistance a conduit à aller encore plus loin.

C'est dans ce contexte que la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et des discriminations a souhaité lancer ce premier Grenelle contre les violences conjugales le 3 9 19 en écho au 39 19 numéro d'écoute.

Ce processus de concertation engagé au niveau national et local s'est tenu jusqu'au 25 novembre 2019: journée internationale pour l'élimination des violences à l'encontre des femmes.

Il a permis des rencontres de travail avec les acteurs locaux confrontés sur le terrain à la prise en charge des femmes victimes de violences.

L'objectif a été de faire émerger des recommandations concrètes qui ont permis d'améliorer les dispositifs existants ou de créer de nouvelles mesures de prévention et de lutte contre les violences conjugales.



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES - 3 SEPTEMBRE 2019

## Quelques chiffres

**1 femme tuée  
tous les 2-3 jours**  
par son conjoint  
ou ex-conjoint,  
une tendance stable  
depuis plus de 10 ans

**Entre 45 000  
et 55 000 appels  
traités par an**  
par le 3919,  
le numéro d'écoute nationale

**Un quart  
des violences**  
ont lieu dans le contexte  
d'une séparation

**Plus de 80%**  
des victimes  
ont au moins  
un enfant

**Dans plus de 60% des  
cas,**  
les violences  
ont commencé dès  
le début de la vie commune

**Dans plus  
de 80% des cas,  
les violences ont lieu  
à l'intérieur  
du domicile**  
du couple, de la victime  
ou de l'agresseur



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Un plan interministériel

L'adoption dès 2017 du 5<sup>e</sup> plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019) est venue consolider l'engagement de l'État pour permettre aux femmes victimes de violences, d'accéder à leur droit et d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et se reconstruire.

Ce plan a été bâti autour de **3 objectifs** :

1. **Sécuriser et renforcer les dispositifs** qui ont fait leurs preuves pour **améliorer le parcours des femmes victimes de violences** et **assurer l'accès à leurs droits**
2. **Renforcer l'action publique** là où les besoins sont les plus importants
3. **Déraciner les violences par la lutte contre le sexisme**, qui banalise la culture des violences et du viol

Des mesures gouvernementales ont été mises en place dans une lutte sans relâche pour mieux protéger les victimes comme la création d'une plateforme de signalements en ligne, la diffusion d'une grande campagne de communication à destination des témoins « Réagir peut tout changer » et le renforcement de la loi pour mieux protéger les femmes et les enfants victimes de violences conjugales dans un but unique : celui de mettre fin aux violences conjugales et protéger les femmes face aux féminicides.

Les actions mises en place sont toutes porteuses de la volonté de changer les mentalités en matière de violences conjugales pour que nous n'entendions plus : « elle l'a bien cherché », « si elle y retourne, c'est qu'elle aime ça ».

La violence conjugale n'est pas une perte de contrôle mais une prise de contrôle. En réalité , c'est un moyen choisi par l'auteur pour dominer sa victime, affirmer son pouvoir sur elle et ainsi le contrôler.

Les victimes restent avec leur conjoint non pas parce qu'elles ne veulent pas s'en sortir mais parce qu'elles sont prisonnières d'une emprise ; elles ont peur des représailles, méconnaissent les aides. Elles peuvent être dépendantes économiquement, sont inquiètes pour leurs enfants, isolées au niveau familial et social et gardent l'espoir que leur conjoint va changer.



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **La déclinaison départementale du 5<sup>e</sup> plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, un engagement associant 43 partenaires dans l'Aube pour la période 2018-2020**

Les actions menées contre les violences conjugales ont été construites pour répondre à **4 objectifs prioritaires** pour tous les acteurs luttant contre les violences conjugales :

**Observer,  
Prévenir,  
Repérer,  
Protéger et accompagner les victimes**

Consolidation des mesures du plan et nouvelles mesures mises en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions départemental : La crise sanitaire a eu un impact retentissant sur les violences intra-familiales et sur l'activité des associations dans le cadre des préventions scolaires .

**1/ OBSERVER** : Par la création d'un observatoire des violences notamment des violences faites aux femmes au sein de la préfecture de région assortie de la nomination d'un référent « Violences » préfectoral : la directrice de cabinet.

Cet observatoire procède à la mise à jour régulière des statistiques et à l'étude de l'évolution des chiffres en lien avec les remontées des forces de l'ordre et le Parquet.

**2/ PRÉVENIR** : Par l'organisation croissante d'actions de prévention et de formation dès le plus jeune âge et à l'attention d'interlocuteurs relais ou ciblés.

La prévention passe en premier lieu par l'éducation des élèves et des jeunes. Il faut dès le plus jeune âge qu'ils soient sensibilisés à :

- la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme ordinaire,
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- ainsi qu'à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines au sein de la société.

Dans ce but, de nombreuses actions de prévention sont diligentées toute l'année en direction des jeunes dans les établissements scolaires, établissements spécialisés, établissements de placement et missions locales par les associations qui luttent quotidiennement contre les violences



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

conjugales, en particulier Solidarités Femmes Aube, CIDFF, « Couples et familles » et le CDAD de l'AUBE.

La crise sanitaire a impacté le nombre d'interventions dans les établissements scolaires et autres établissements

La prévention repose par ailleurs sur la sensibilisation d'acteurs étant au contact des publics et pouvant avoir un rôle de détection et de relais des informations.

Les volontaires du service civique bénéficient désormais chaque année d'une sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les violences conjugales. Pendant la crise sanitaire, les volontaires ont disposé de ressources en lignes.

Les jeunes volontaires du SNU bénéficient depuis 2 ans de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **3/PROTÉGER ET ACCOMPAGNER :**

**Il est crucial d'améliorer la capacité de prise en charge, d'écoute et de suivi des victimes.**

**Le premier réflexe des victimes de violences conjugales, c'est de se tourner vers les policiers et les gendarmes qui interviennent jour et nuit pour les protéger, les sauver et les éloigner de leur conjoint violent ou ex- conjoint.**

**Pour les forces de l'ordre, des sessions de sensibilisation sur les violences ont été mises en place et se sont développées à l'attention des services de gendarmerie et de police.**

**Une campagne de sensibilisation sur les violences conjugales a été mise en place au sein du commissariat de police à l'égard des plaignants et des policiers d'accueil en 2019 (44 professionnels) ; les agents ont ensuite bénéficié d'une formation en e- learning.**

**Pour cela dans l'Aube une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie (ISCG) a été recrutée depuis février 2019 pour renforcer l'accompagnement des publics, puis une deuxième depuis janvier 2020 et une troisième en juin 2022. Tout le département de l'Aube est ainsi aujourd'hui couvert par l'intervention de ces travailleuses sociales détachées au sein des forces de l'ordre.**

**Elles sont très mobilisées sur les affaires de violences intrafamiliales, dont notamment les affaires de violences conjugales, et accueillent les victimes qu'elles accompagnent et orientent en fonction de leurs besoins et de leurs situations en lien avec tous les acteurs institutionnels et associatifs.**



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Un poste de psychologue à plein temps est venu renforcer le pôle social du commissariat depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

La mise à disposition d'une psychologue de l'AVIM RS France victimes 10 au sein du groupement de gendarmerie de Rosières a été mis en place et mis en place pour 2 permanences par semaine depuis Janvier 2022 au sein du groupement de gendarmerie de Rosières.

Une psychologue de l'Avim RS FV 10 assure des permanences à l'hôpital de TROYES dans l'unité d'accueil des victimes (UAV).

Les associations sont quant à elles fortement mobilisées pour offrir un accueil et un accompagnement aux femmes victimes de violences.

De nombreuses permanences sont assurées par ces associations et le CDAD pour accueillir et orienter les victimes, que ce soit à Troyes ou de manière délocalisée dans d'autres communes. notamment au sein des QPV.

Solidarités Femmes Aube ouvre un accueil de jour du lundi au vendredi chaque semaine, de 9h00 à 16h00 et relayé par le 39 19 à partir de 16h00 et le Week-end. Cette association dispose d'une équipe mobile prête à intervenir sur tout le département.(21 RDV en équipe mobile en 2020).

L'association propose aussi un point d'accueil en centre commercial ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 au sein de la galerie commerciale du centre Leclerc de St-Parres – aux Tertres.

Ces moyens départementaux sont complémentaires des dispositifs nationaux essentiels pour la protection et l'accompagnement des victimes.

### **Un numéro de téléphone qui doit être connu de chacune et chacun :**

**le 3919**

Le 3919 est le numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation destiné aux femmes victimes de violences sexuelles et/ou sexistes, à leur entourage et aux professionnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

**L'appel est anonyme et gratuit, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 heures depuis l'été 2021.**

Le 3919 assure un premier accueil pour les femmes victimes de violence. Il propose une écoute, une information et en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les associations nationales ou locales partenaires.

**Il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence : en cas de danger immédiat, il convient d'appeler la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le 17, le 112 ou le 18.**





**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Une plateforme de signalement en ligne qui doit être connue de toutes  
et tous :**

**[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)**

Depuis octobre 2018, une plateforme de signalement en ligne **disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, a été mise en place pour permettre aux victimes et aux témoins d'**échanger directement avec des policiers et des gendarmes afin de faciliter le dépôt de plainte**.

L'accès est **gratuit et anonyme**, seul le lieu de résidence est renseigné.

Ce site permet d'entretenir une discussion interactive instantanée et individualisée avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

**Des outils d'informations :**

**Un nouveau site web dédié est mis en ligne depuis le 30 août 2019**

**[www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)**

**complété d'un compte Twitter : »arrétons-les ! » @arretonsles.**

**<https://twitter.com/arretonsles>**



## PRÉFET DE L'AUBE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### **Le Grenelle dans l'Aube, de septembre 2019 à septembre 2022:**

#### **LES CHIFFRES DANS L'AUBE:**

##### **Source SSMSI- Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie**

##### **Préfecture de région**

En 2018:679 victimes de violences conjugales dont 584 femmes

En 2019: 837 victimes dont 728 femmes

En 2020: 1305 victimes dont 1135 femmes

En 2021 : 1003 victimes dont 863 femmes

En 2019 :146 féminicides En France dont 2 dans l' Aube (18 pour la région GE)

En 2020 :102 féminicides en France dont aucun dans l' Aube(7 pour la région GE)

En 2021 : 10 féminicides dans la région GE et 1 dans l'Aube.

**(Source « Collectif féminicides par compagnons ou ex »**

- 7 instances de concertation qui ont réunies les partenaires institutionnels et associatifs durant tout le mois de septembre 2019
- Le 25 novembre 2019 : deux représentations théâtrales inédites de la compagnie Dissonances « Un corps qui bat » au CGR de Troyes et à Romilly-sur-Seine, suivies d'un débat sur les violences conjugales avec le grand public.
- Le 25 novembre 2020 : report de la présentation théâtrale ; inauguration du point d'accueil en centre commercial pérennisé et mobilisation de l' Éducation nationale par le CIDFF avec une Action intitulée « Stop aux violences »
- Un moment de recueillement pour les victimes de féminicides le 25 novembre devant l'Hôtel de Ville de Troyes et un hommage en ligne par solidarité femmes en Novembre 2020
- Un colloque le 28 novembre 2019 sur « Les conséquences de la violence conjugales sur la parentalité et les enfants » organisé par solidarité Femmes
- un colloque le 25 juin 2021 sur « Familles et violences conjugales : la valeur de la parole en justice » organisée par le CDAD
- Représentation théâtrale « Rose d'avril » organisé par le service jeunesse de Romilly le 7 décembre 2021

### **Des nouvelles mesures pour repérer, prévenir et accompagner les victimes identifiées dans le cadre du Grenelle depuis septembre 2019:**

- 4 contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles ont été signés de le 25 novembre 2019 : journée internationale pour l'élimination de la violence faites aux femmes. 4 communes s'engagent : Troyes, Romilly-sur-Seine, Saint-André-les-Vergers et la Chapelle-Saint-Luc au sein des CLSPD et CISPD.



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dans le cadre du CLVSS de la ville de TROYES, 3 réunions ont été mises en place dans le cadre d'un comité restreint afin de développer la communication et l'information relatives aux associations luttant contre les violences faites aux femmes.

Le CIDFF a formé les agents municipaux et gardes-champêtres sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Janvier et février 2022 :30 agents) dans le cadre du CVLSS et d'un financement de la DRDFE.

- Une convention signée le 25 novembre 2019 entre le Conseil Départemental, les forces de l'ordre et le SDIS de l'AUBE pour faire remonter tout signalement de violences aux services sociaux.
- Une convention signée le 25 novembre entre le groupement hospitalier de Champagne SUD et la Justice pour faciliter le dépôt de plainte des victimes de violences conjugales. La plainte simplifiée est mise en place à l'hôpital de Troyes et à l'hôpital de Romilly-sur-Seine. Signalements de faits de violences suite politique pénale du Parquet en septembre 2019 ;

**Groupe de travail pour la réactualisation : protocole de signalements de faits qui sera signé lors du CLAV restreint aux violences le 22 septembre 2022**

- La capacité **d'hébergement d'urgence** pour les victimes de violences a été augmentée grâce à la création d'un abri de nuit et de nouvelles places d'hébergement d'urgence spécialement dédiés aux femmes victimes de violences conjugales: en fin d'année 2019, 8 places supplémentaires ont été créés par anticipation à l'appel à projet « 1000 places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences ». ainsi le nombre de places pour les FVV a plus que doublé dans l'Aube (8 places au CHRS Les CYTISES, portées par l'association ASSAGE et 8 places situées à la Résidence Vannier de l'Association COALLIA, 4 places supplémentaire sont portés par La Croix Rouge et situées au CHRS Nouvel Objectif.

Suite à un nouvel appel à projet, 12 places d'ALT ont été créées et portées par l'association Coallia pour des femmes ayant des ressources.

Des places supplémentaires (6 places) ont été fléchées dans le cadre de la trêve hivernale et de la crise sanitaire au sein de l'Auberge de jeunesse.

Suite à un 3ème appel à projet, 5 places d'hébergement d'urgence ont pu se déployer en juin 2022 au sein de l'association Clair Amitié.

L'association Solidarité Femmes dispose d'un appartement relais.

Un lieu d'accueil a été mobilisé : La FRATELIERE à Jasseines en cas d'engorgement des places et besoin d'hébergement d'urgence. Toute l'équipe de bénévoles a été formée aux violences conjugales.

Le CCCAS de Nogent et de Romilly dispose de possibilité d'accueil en urgence.



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

De plus, une commission « Hébergement d'urgence FVV » a été mise en place dès le 22 août 2019 avec le SIAO, les opérateurs et les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, la direction de la DDETSPP, le service lutte contre les exclusions et la délégation aux droits des femmes. Les réunions ont lieu tous les 2 mois.

La finalité de cette commission est de parvenir à fluidifier les places d'accueil d'urgence dans le cadre d'un accompagnement partenarial optimisé et d'anticiper toutes les difficultés relatives à l'accueil de victimes de violences conjugales.

Dans ce cadre, un travail a été effectué sur le livret d'accueil proposé aux victimes. Des actions proposées par les opérateurs pour les victimes et leurs enfants se mettent en place comme la médiation animale, la sophrologie, atelier de couture et lecture. Les conditions d'accueil ont été considérablement améliorées ainsi que la sécurisation des sites.

### **Les autres mesures développées dans l' AUBE de 2020 à septembre 2022 pour lutter contre les violences conjugales: Après le GRENELLE et dans le contexte de la crise sanitaire**

- Projets proposés dans le cadre du « Fonds Catherine » : moyens obtenus par la FR CIDFF pour mettre en œuvre des formations sur les violences sexistes et sexuelles auprès des professionnels de la gendarmerie (montant demandé 63 000 euros, montant accordé: 17 600 euros).  
Le réseau périnatal Champagne-Ardenne : montant sollicité : 30 000 euros, montant accordé : 18 612 euros pour la formation de promotion de la santé sexuelle auprès des professionnels de santé et développement d'une application Périnat'+.
- Travail sur le déploiement des formations des professionnels de santé auprès des IFSI, maisons de santé, professionnels de santé libéraux par Solidarités femmes (dotation ARS cadre convention ARS/DRDFE )
- Mise en place depuis juin 2020 d'un groupe de paroles avec des thématiques pour les femmes victimes de violences par l' AVIM-RS FV 10
- Mise en place d'une permanence psychologique à Romilly par l' AVIM
- Mise en place d'un groupe de soutien à la parentalité pour les femmes victimes de violences (projet proposé dans le cadre de l'enveloppe « 2 millions sortie de COVID ») par Solidarité Femmes
- Proposition par le CIDFF d'aider les victimes à mettre en place l'application APP-ELLES de l'association RESONANTES: convention en cours avec le Tribunal judiciaire
- Augmentation du nombre de TGD (Téléphone grave danger) : 25 à disposition au Tribunal judiciaire (3 : en 2018, 5 en juillet 2018, 8 en avril 2020, 10 en 2021)
- Dotation de 3 BAR (bracelet anti-rapprochement) depuis Janvier 2021. Signature du protocole le 09/03/21. 3 BAR en service en octobre 2021
- Création d'un 2ème poste d'ISCG (intervenant social en commissariat et gendarmerie) puis d'un 3ème en 2022



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- création d'un poste de psychologue à temps plein au commissariat de police de Troyes à partir de septembre 2021 et proposition de permanences psychologue AVIM en gendarmerie (janvier 2022)
- Création d'un LAEO (lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation) à Bar-sur-Aube : mise en place de la première permanence en Mai 2020 retardée suite à la crise sanitaire proposée par l'AVIM-RS FV 10 (financement DRDFE exceptionnel dans le cadre du Grenelle en novembre 2019).
- Pérennisation d'un point d'accueil des femmes victimes de violences au sein du centre commercial soutenu par Solidarité Femmes Aube
- Renforcement de l'expertise des policiers et des gendarmes dans la prise en charge des victimes de violences conjugales : déploiements de formation sur les violences conjugales, renforcement de l'accueil des victimes au commissariat de Troyes en août 2021 avec une confidentialité renforcée par l'instauration d'un code couleur pour l'accueil
- Utilisation par les forces de l'ordre d'une grille nationale d'évaluation du danger encouru par la victime permettant à tout policier ou gendarme de mesurer l'intensité du danger encouru par la victime et ses enfants
- Élaboration d'un nouveau document recensant les informations relatives aux dispositions d'accompagnement et de protection des victimes : en début d'année 2019, une plaquette a été élaborée avec les partenaires et transmise par voie dématérialisée aux forces de l'ordre et aux associations (« FLYER 3 volets » à remettre à jour).
- Aide à la mobilité pour les femmes victimes de violences avec une enveloppe exceptionnelle « Bons taxis » de 6 428 euros notifiée le 21 juin 2020 (travail avec l'association Femmes au volant pour la sécurisation des femmes et la proposition de conductrices pour les accompagner à leurs rendez-vous : police, CAF, bailleurs sociaux, police, justice, RDV avec une association...). Action à retravailler
- 2 appels à projet par le Secrétariat d'État aux droits des femmes en décembre 2019 et par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la prise en charge et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales: l'association ASSAGE CHRS Les CYTISES a proposé un projet reposant sur une prise en charge reposant sur l'hébergement des auteurs de violences conjugales
- Mise en place d'un groupe de travail par la DDFE sur la prise en charge des auteurs
- Fin 2021 : mise en place d'astreintes téléphoniques d'aide aux victimes par l'AVIM-RS FV 10: pour les victimes pour lesquelles les auteurs seront déférés et jugés le WE ou le lundi en comparution immédiate pour les victimes de violences au sein du couple et celles particulièrement traumatisées suite à la commission de l'infraction.

La crise sanitaire et le confinement ont été des moments propices aux violences intrafamiliales. Ainsi, la lutte contre les violences conjugales a été une priorité pour le gouvernement.



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dans l'AUBE et sans délai de **nouveaux partenariats** se sont mis en œuvre notamment avec le **syndicat des pharmaciens de l'AUBE** pour que les 92 officines puissent devenir des lieux de refuge et d'alerte pour les victimes de violences conjugales (4 alertes en 2020).

**Un point d'accueil des femmes victimes de violences au centre commercial L' ESCAPADE** à La Chapelle-st -Luc a été mis en place et a été porté par l'association Solidarité Femmes.

**Une infographie** a été élaborée afin d'informer tous les partenaires des nouveaux dispositifs comme la mise à disposition du **numéro d'urgence 114** aux victimes de violences conjugales ainsi que le fonctionnement et les coordonnées des associations pendant le confinement.

Ainsi la lutte contre les violences s'est aussi renforcée durant cette période et un **point d'accueil et d'information au sein d'un centre commercial** a été pérennisé et financé exclusivement à ce jour par l' État .(300 victimes accueillies en 2021).

### **Zoom sur la « cellule VIF » du commissariat de police de Troyes :**

La prise en charge des victimes est une étape décisive dans la lutte contre les violences conjugales. Les phénomènes particuliers comme l'emprise mais aussi la peur, la honte, les pressions n'encouragent pas les victimes à signaler pour se faire aider.

Il appartient aux forces de sécurité de bien accueillir les victimes en prenant en compte les spécificités des violences conjugales et de ne pas rompre le lien afin que celles-ci ne se rétractent pas ou ne retirent pas leur plainte.

Les policiers sont en première ligne pour accueillir et nouer le premier contact.

Il est ainsi important de développer des formations spécifiques dédiées aux violences envers les femmes, aux violences conjugales et domestiques.

Après la mise en place de formation en présentiel avec les associations locales, les formations en e-learning se sont développées.

Un mooc de sensibilisation pour les policiers appelé « Comprendre pour mieux agir » a été mis en place.

La police nationale a élaboré une e- formation « violences conjugales et évaluation du danger » de 2 heures afin de renforcer la traitement des violences conjugales par les services de police.

Le commissariat a créé un tableau d'accueil – confidentialité grâce à un système à 2 couleurs (bleue et orange) afin de répartir les auditions qui demandent une confidentialité renforcée représentée par la couleur orange.

Dans cette continuité pour l'amélioration de l'accueil des victimes, une unité de policiers spécialisés : la cellule « VIF » a été créée depuis septembre 2021 composée de 4 agents volontaires et renforcée par les interventions de l' ISCG et de la psychologue.

Les locaux ont été aménagés afin de permettre à cette cellule de travailler en toute confidentialité et afin d'accueillir au mieux les victimes et les enfants dans un espace dédié.

### **Nouvelles instructions gouvernementales (août et septembre 2021) :**



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Ministre de l'Intérieur a déclaré le 2 août 2021 que les violences intrafamiliales deviennent le premier motif d'intervention des policiers et gendarmes.**

**Ainsi les plaintes relatives aux violences conjugales devront être traitées avant les autres de manière prioritaires.**

**Le Premier Ministre dans une Circulaire relative à la gouvernance territoriale en matière de lutte contre les violences conjugales en date du 3 septembre 2021 souhaite une mobilisation amplifiée dans le cadre d'un traitement global du phénomène avec tous les acteurs afin de parvenir à une plus grande fluidité des parcours des victimes et un renforcement de la coordination des dispositifs et des partenaires.**

**Une instance de gouvernance départementale unique doit être identifiée au sein du CLAV ou du CDPD afin d'éviter l'enchevêtrement d'instances qui ne favorisent pas la cohérence dans la prise en charge des victimes.**

## **Les instances opérationnelles et de pilotage VIF dans l'Aube aux violences conjugales :**

**- COFIL « VIF » : cellule opérationnelle :** mise en œuvre en novembre 2020 tous les 2 mois présidée par le Procureur de la République avec : les forces de l'ordre et la MPF, le SPIP, le CIDFF, l'AVIM RS FV10, Solidarité Femmes et le DDFE.

Prochaine réunion : le 13 septembre 2022

**- Commission d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences :** Mise en place en août 2019 par la DDETSPP tous les 2 mois ; réunion animée par la DDFE et la cheffe de service du pôle des exclusions .

Partenaires : le SIAO, Coallia, La Croix Rouge, L' ASSAGE Les Cytises, l'Auberge de jeunesse de Rosières, le PACT, Clair Amitiés le CIDFF, l' AVIM RS FV 10, Solidarité femmes.

Prochaine réunion le 6 octobre.

**- Groupe de travail sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales :** Mise en œuvre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 proposé et animé par la DDFE .

Partenaires : Vice- Procureure, le SPIP, le CDAD, Le CIDFF, l' AVIM RS FV 10, « Couples et Familles », Coallia, et l' ASSAGE , le SIAO.

Proposition d'une formation à venir

- groupe de travail sur la réactualisation du protocole de signalements de faits de violence au sein des hôpitaux( finalisé en septembre 2022)piloté par la Parquet

- groupe de travail sur la création d'une UAPED (unité d'Accueil Pédiatrique enfance en Danger) au sein du centre hospitalier de Troyes piloté par le Parquet.

Prochaine réunion le 7 octobre.

**- CLAV restreint aux VIF: cellule restreinte trimestrielle**

Annnonce lors du CLAV plénier du 19 octobre 2021

Prochain CLAV restreint : le 22 septembre 2022



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONCLUSION (EDL) :**

**Les violences sexistes et sexuelles sont des violations graves des droits humains, une atteinte à la dignité humaine et à l'égalité entre les femmes et les hommes.**

**En moyenne, 213 000 femmes et 82 000 hommes par an ont été victimes de violences conjugales entre 2011 et 2018 au niveau national.**

**Dans l'Aube pour l'année 2021, 1367 victimes de violences intrafamiliales ont été constatées par les forces de l'ordre. 78, 50 % sont des femmes.**

**1003 victimes de violences conjugales ont poussé la porte d'un commissariat ou d'une gendarmerie dans l'aube en 2021; 86 % sont des femmes.**

**Cette violation des droits principalement fondée sur le genre nécessite une mobilisation forte et constante de tous les partenaires institutionnels, associatifs et des collectivités.**

**Le Grenelle de lutte contre les violences conjugales impulsé par la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, le 3 septembre 2019 (3 9 19) a permis une accélération dans la mise en œuvre de mesures d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation pour les victimes et une avancée majeure dans les dispositifs et actions mise en place grâce à des financements inédits déployés par l'État.**

**Le Grenelle a permis de comprendre qu'il était aussi nécessaire d'être formés pour mieux appréhender la diversité des violences, le phénomène de l'emprise, le psycho-traumatisme, que les violences conjugales n'étaient pas de simples faits divers et que les victimes avaient besoin d'un accompagnement spécifique et bienveillant auprès de professionnels spécialement formés.**

**La crise sanitaire et les périodes de confinement, terreau de la stratégie de l'auteur ont été des périodes qui ont fortement mobilisé l'État mais aussi tous les partenaires grâce à la mise en place de dispositifs innovants (exemple point d'accueil en centre commercial) mais aussi au travail sans relâche des professionnels de terrain dans des conditions peu aisées.**

**Cette dynamique inédite a permis de mieux faire connaître au grand public le numéro d'appel 39 19 et mettre la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes au coeur de l'attention et la vigilance collective.**

**Ces actes ont parfois des conséquences mortelles : en 2021, 143 décès sont à déplorer dans le cadre des violences conjugales dont 112 femmes victimes contre 21 pour les hommes. Ainsi, 85 % des victimes sont des femmes et 86 % des auteurs sont des femmes ; 12 enfants victimes sont décédés dans ce contexte de violences.**

**Ces constats appellent à ce que la mobilisation de tous et de toutes soit maintenue au plus haut niveau ;**

**Ils appellent à ce que les dispositifs continuent encore à évoluer sur 3 axes :**

**- la prévention primaire dès le plus jeune âge sur l'égalité entre les femmes et les hommes notamment la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes discriminations**





**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- l'accueil et l'accompagnement des victimes afin de les protéger et de les sécuriser
- la prise en charge des auteurs afin de lutte contre la récidive